

AIDES À L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ



Cible

Accession sociale à la propriété d'un logement neuf



Bénéficiaires

Ménages souhaitant accéder à la propriété



Conditions d'éligibilité

- Être primo-accédant
- Habiter ou travailler sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole
- Ressources annuelles (N-2) inférieures aux plafonds du Prêt Social Location Accession
- Prix d'acquisition inférieur à **2 650€ / M²** de surface habitable (en TVA à 20%), ou **2 350€ / M²** de surface habitable (en TVA réduite : zone ANRU ou PSLA), hors prix du garage (limité à 8 000 € ou 13 000 € selon le type de garage)
- Contrat de réservation et acte notarié mentionnant la subvention de la Métropole et les conditions de reversement de la subvention en cas de revente du logement avant 9 ans
- Celui-ci doit obligatoirement comporter un emprunt bancaire (au moins 50 % du prix d'acquisition du logement)
- Taux d'effort de **40%** maximum pour un ménage d'1 ou 2 personnes, **35 %** pour un ménage de 3 personnes et plus.

Conditions pour le promoteur :

- Opération éligible (critères de localisation, de mixité sociale de l'opération)
- Au moins **20%** du programme d'accession sociale doit être vendu à des ménages sous plafonds de ressources PSLA, en respectant les prix de vente plafonnés imposés par la Métropole (2 350€ ou 2 650€ TTC/m² de surface habitable hors garage, avec un prix de vente de garage limité à 13 000 €)
- Au moins **50%** du programme neuf doit être vendu à des ménages issus du parc locatif HLM ou demandeurs d'un logement social depuis au moins 1 an



Montant de l'aide

Montant de l'aide : 4 000€
par logement



Cible

Accession sociale à la propriété d'un logement ancien



Bénéficiaires

Ménages souhaitant accéder à la propriété



Conditions d'éligibilité

Être locataire du parc HLM ou demandeur d'un logement social depuis au moins 1 an.

Le logement doit :

- Avoir moins de 15 ans (être en bon état général)
- ou être situé dans une copropriété qui a bénéficié de subvention de la Métropole dans le cadre de l'opération Mur|Mur
- ou bénéficier d'un prêt à taux zéro dans l'ancien justifiant d'un projet de réhabilitation du logement
- Prix dans l'ancien : **2 500€ / M²** de surface habitable hors droits de mutation



Montant de l'aide

Montant de l'aide : 4 000€
par logement